

## Réunion d'information

- Orientation post 3<sup>ème</sup>
- Rencontre avec le proviseur du lycée Julien Gracq représentant le bassin de Cholet
- Mardi 23 janvier 2024



# INTERVENTION DU PRINCIPAL



1. Les étapes de l'orientation
2. Les voies d'orientation et procédures d'affectation

## 1. Les étapes de l'orientation en 3<sup>ème</sup>

**De janvier à mars**, les élèves et leur famille formulent leurs **vœux provisoires** par internet (téléservice) :

Seconde générale et technologique ;

Seconde professionnelle (sous statut scolaire ou en apprentissage) ;

1<sup>ère</sup> année de CAP (sous statut scolaire ou en apprentissage).

- **A l'issue du conseil de classe participatif du 2<sup>e</sup> trimestre**, un avis provisoire d'orientation est donné ; il est transmis sur le site.
- **D'avril à mai**, les élèves et leurs familles saisissent leurs **vœux définitifs** sur le site dédié.

## 1. Les étapes de l'orientation en 3<sup>ème</sup>

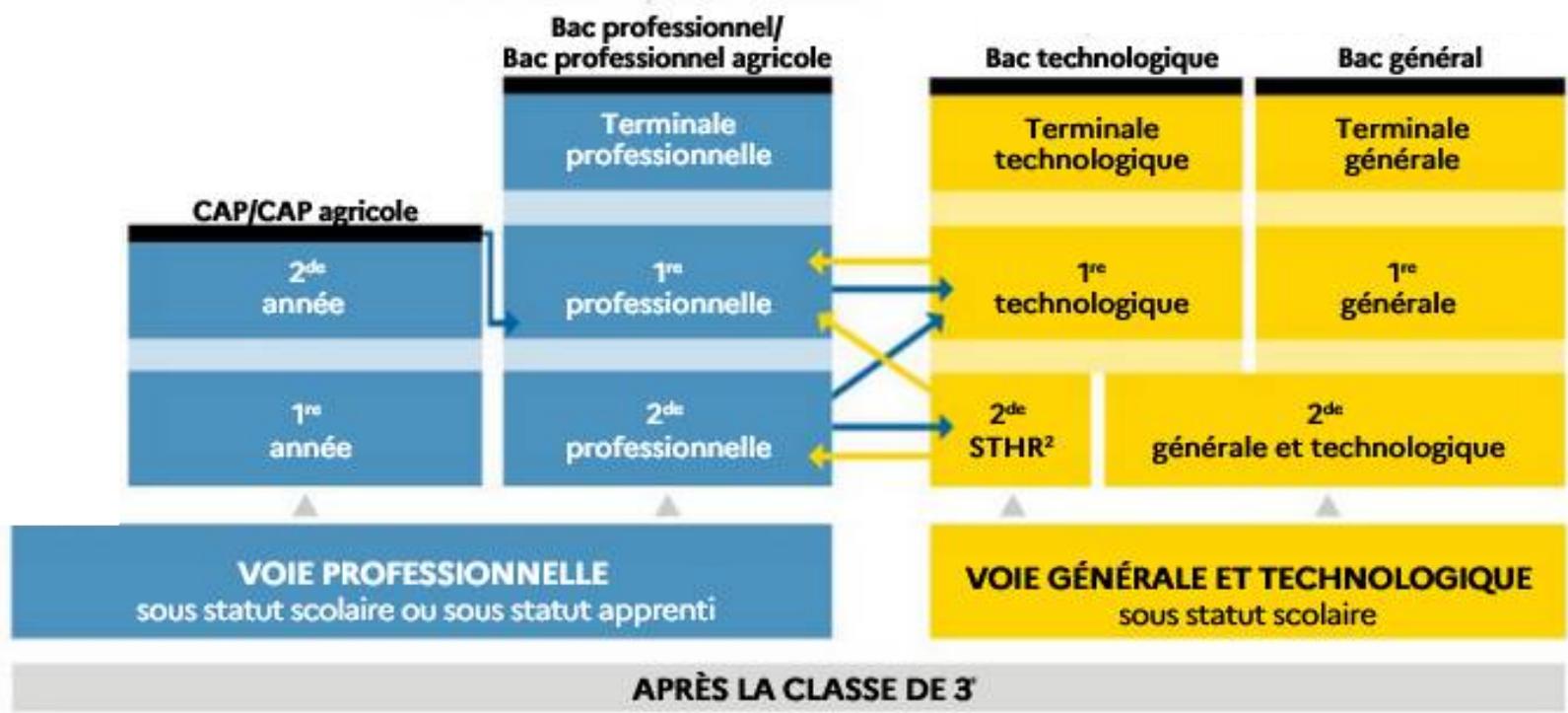
**Au conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre**, une proposition d'orientation est faite par l'équipe pédagogique :

Elle est validée si elle correspond au vœu de l'élève ;

Un entretien est organisé entre la famille et le chef d'établissement si elle diffère du vœu de l'élève.

■ **En mai** : Vous exprimez vos choix définitifs (**téléservice**)  
et choix d'établissement

■ **De juin à début juillet**, les élèves reçoivent leur notification d'affectation et s'inscrivent dans leur futur établissement.



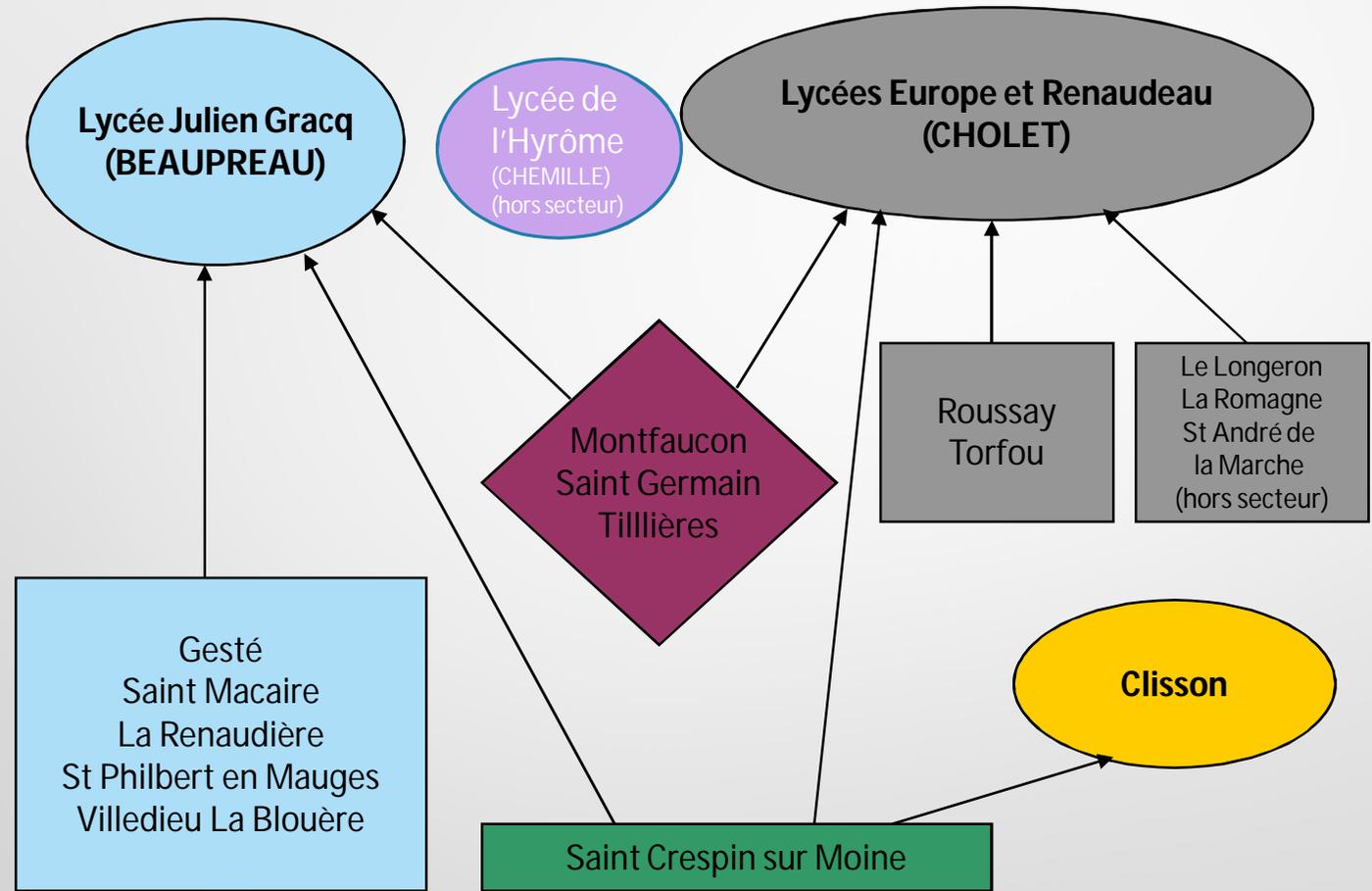
## 2. Les voies d'orientation et procédures d'orientation

### La seconde générale et technologique

Affectation en seconde générale et technologique

- Pas d'affectation sur des enseignements optionnels
- Affectation sur une 2GT générique **sur le principe de la sectorisation**
- Pour une affectation en 2GT hors secteur, gestion par demande de dérogation.

### 3. LA SECTORISATION : Voie générale et technologique



# Les motifs de demandes de dérogation

Motifs par ordre de priorité		Justificatifs à vérifier par l'établissement d'origine	Justificatifs à vérifier par la DSDEN*
1	Elèves en situation de handicap		Notification MDPH à adresser sous pli cacheté au médecin conseiller technique de la DSDEN
2	Elèves nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité du lycée demandé		Certificat du médecin à adresser sous pli cacheté au médecin conseiller technique de la DSDEN
3	Elèves boursiers	Attestation de l'attribution de bourses de collège	
4	Elèves dont un frère/une sœur est déjà scolarisé-e dans l'établissement demandé (et y sera encore inscrit-e à la rentrée 2022)	Certificat de scolarité du frère ou de la sœur	
5	Elèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement demandé	Distances entre établissements et des possibilités de transport	
6	Elèves devant suivre un parcours scolaire particulier		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les sections sportives scolaires, sections d'excellence sportive et pôle espoir : justificatif d'admission sur les listes principales de recrutement.</li> <li>• Pour la continuité de parcours pour une LVA ou LVB non dispensée dans le lycée de secteur : justificatif de suivi de la LVA ou LVB dans l'établissement actuel</li> </ul>
7	Convenances personnelles		Pas de justificatif, les représentants légaux précisent leur motivation sur l'imprimé de demande de dérogation.

## La voie professionnelle : la seconde professionnelle ou la 1<sup>ère</sup> année de CAP



### ■ Pour la 2<sup>nd</sup>e professionnelle, possibilité de choisir une famille de métiers :

- Métiers de l'aéronautique
- Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement
- Métiers de l'alimentation
- Métiers de l'hôtellerie et de la restauration
- Métiers de la beauté et du bien-être
- Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics
- Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique
- Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules
- Métiers de la mer
- Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels
- Métiers de la relation client
- Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
- Métiers des industries graphiques et de la communication
- Métiers des transitions numérique et énergétique
- Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées
- **+ 4 autres familles de métier dans le domaine agricole + des bacs pros hors famille de métiers**

Pour le CAP :  
le choix de la  
spécialité se  
fait  
directement



5 étapes pour réussir dans la voie professionnelle



Étape 1



Étape 2



Étape 3



Étape 4



Étape 5

**Je m'interroge**

Les formations de la voie professionnelle →

Quiz sur la voie pro →

La voie pro, est-ce pour moi ? →

**Je découvre**

**Je choisis**

**Je vis ma voie pro**

**Je réussis**

<https://www.nouvelle-voiepro.fr/>

Une ressource indispensable pour se renseigner sur la voie professionnelle

## Le choix de l'apprentissage

- Un employeur + un centre de formation (Lycée ou CFA)
- La prudence s'impose : trouver un maître d'apprentissage est difficile et le rythme est élevé.
- Avoir une solution de secours :
  - Faire au moins un vœu vers la voie professionnelle en lycée professionnel sous statut scolaire



## Le parcours Avenir

De la 6ème à la Terminale, le parcours Avenir permet à chaque élève de construire progressivement son orientation et de découvrir le monde économique et professionnel.

Psychologue de l'éducation nationale

Le CIO de Cholet : horaires, adresse, téléphone, ...

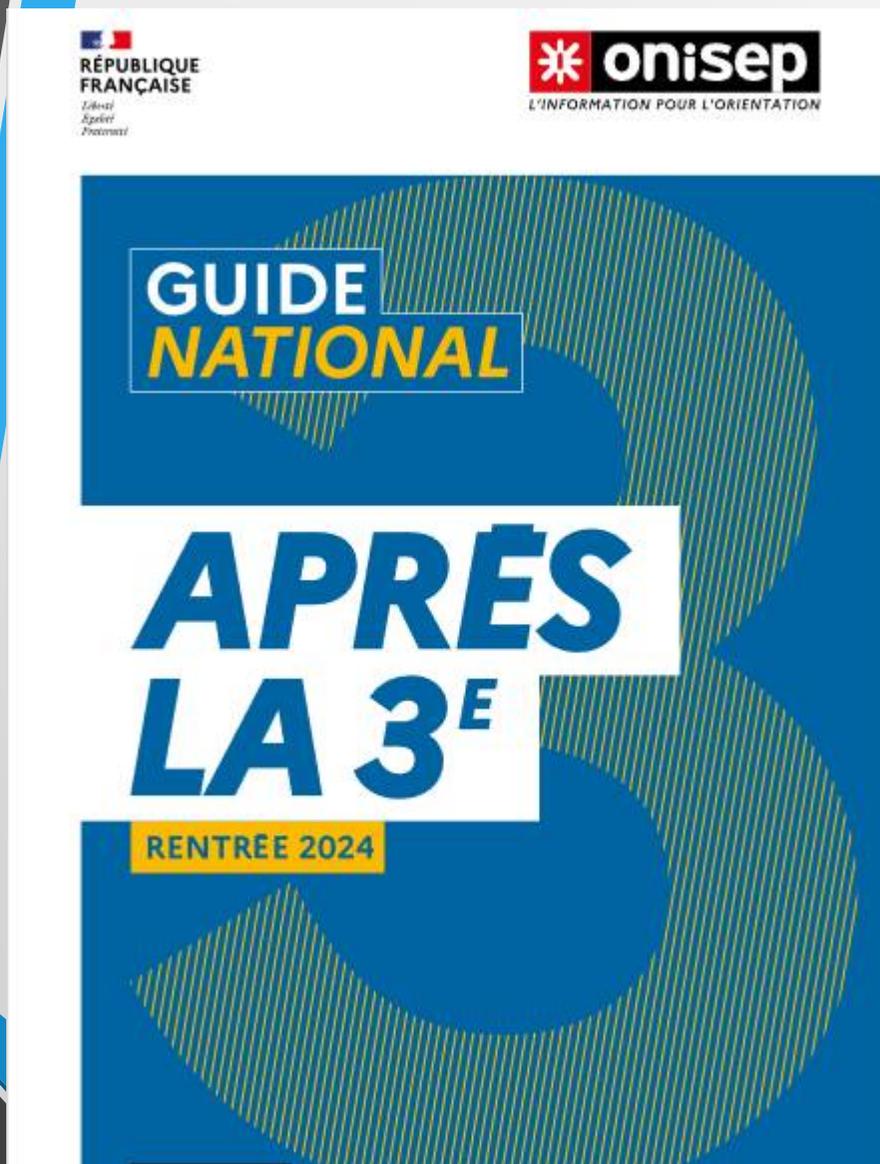
Guide 3e Rentrée 2022



Cliquez pour faire apparaître le genially

NOUVELLE VOIE PRO

LES PORTES  
OUVERTES DE  
L'ACADÉMIE



Un guide qui  
détaille les  
spécialités de CAP,  
de bac  
professionnel,  
technologique et  
général, avec les  
volumes horaires...

Disponible sur ce lien et sur le  
site du collège (onglet  
Avenir/Orientation)

*<https://www.onisep.fr/orientation/le-college/apres-la-3-telechargez-le-guide-gratuit>*